



FORMATION CONTINUE 2026

E LEARNING DROIT DES SOCIETES

ANTICIPER ET ORGANISER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE (DONT PACTE DUTREIL)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026
Durée : 2h30

Formation proposée par LegalFamily en collaboration avec
Me Frédéric Aumont
Notaire à Lyon et associé au sein de l'étude ALTHEMIS

150€ la séance

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Identifier le régime matrimonial adapté et ses modalités d'aménagement
- Anticiper les risques liés à l'incapacité ou au décès du dirigeant
- Sécuriser l'entreprise grâce au mandat de protection future
- Maîtriser les mécanismes et conditions du Pacte Dutreil
- Optimiser la transmission sur les plans civil, fiscal et patrimonial

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I – Comment choisir son régime matrimonial

- Définir un régime matrimonial
- Pourquoi changer son régime matrimonial ?
- Revoir et préciser les différents régimes matrimoniaux

II – Comment organiser son régime matrimonial ?

- Déttailler les différentes clauses possibles pour aménager son régime matrimonial
- Aménager le régime de la communauté et son périmètre
- Aménager le régime séparatiste
- Préciser les limites des aménagements possibles

III – Anticiper le risque d'incapacité et de décès (partie 1)

- Comprendre les conséquences de l'incapacité du dirigeant sur l'entreprise
- Analyser les statuts de la société et proposer des aménagements statutaires

IV – Anticiper le risque d'incapacité et de décès (partie 2)

Comprendre les conséquences du décès du dirigeant sur l'entreprise

V – La définition du mandat de protection future

- Comprendre l'intérêt du mandat de protection future pour soi-même
- Définir les objectifs du mandat de protection future et son formalisme

VI – Le MPF appliqué à la société et au dirigeant

- Aménager les statuts pour assurer l'efficacité du MPF
- Comprendre qui peut être mandataire, sa rémunération, sa responsabilité

VII – Présentation du Pacte Dutreil

Comprendre les particularités et les contraintes du Pacte Dutreil

VIII – Pacte Dutreil partie 2

Exemple d'application : transmission d'entreprise par donation partage

IX – Présentation de la donation partage transgénérationnelle (DPTG)

Comprendre son intérêt économique, civil, fiscal

X – Cas d'application de la DPTG

Illustration d'une incorporation d'une précédente donation à une DPTG
Précisions sur la rémunération d'un notaire

Moyens pédagogiques :

Formation en distanciel, e-learning.

Vidéos, quiz, tutoriels (les vérifications préalables à une fusion, les conséquences d'une fusion sur les capitaux propres, le projet de traité de fusion...)

Associe théorie et pratique avec des exposés et des études de cas

Accessible depuis un ordinateur ou une tablette.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz final d'atteinte des objectifs à l'issue de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau « Expert » s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence et suivi des apprenants : *La connexion et l'avancée des apprenants seront vérifiées de manière régulière. Après chaque module, un test en ligne (questionnaire ou cas pratique) est réalisé et un score minium de 70% est demandé pour la validation. En dessous de ce score de 70% les modules concernés doivent être refait pour obtenir l'attestation. Aucune attestation ne sera délivrée sans un parcours entièrement réalisé.*

Conditions générales de vente : *Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

Modalités d'assistance : *Me Marion Sourd, co fondatrice de LegalFamily (06 86 10 42 64 / marion.sourd@legalfamily.fr)*

Accès aux personnes en situation de handicap : *Toute personne en situation de handicap est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un déroulement optimum de la formation.*

Référente handicap : *Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52*